

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 7 septembre 2011

N° 2 / 2011 - 2016

Présidence de M. Pierre Marc Burnand

En préambule, le Président s'exprime en ces termes :

Vous le savez, un deuil cantonal de trois jours est observé à la suite du décès du Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud et les drapeaux vaudois sont en berne. L'Autorité cantonale est touchée de plein fouet par la disparition brutale du plus ancien de ses membres qui avait su, au-delà de sa ligne politique avec laquelle on pouvait se sentir plus ou moins en adéquation, incarner avec sobriété et noblesse le visage de l'homme d'Etat, notoirement au-dessus de la mêlée tout en sachant rester très proche de la terre et du citoyen. Le Conseil communal de Morges s'associe évidemment au deuil du Conseil d'Etat et de la famille de Monsieur Jean-Claude Mermoud. Pour honorer la mémoire du chef du Département de l'économie – montagnard, coureur de fond et serviteur du Pays de Vaud – et en signe de solidarité avec le Gouvernement cantonal, je vous prie de rester debout et de respecter quelques instants de silence.

Ordre du jour

1. Approbation des procès-verbaux des séances des [27](#) et [29](#) juin 2011.
2. Assermentation de 5 conseillères et de 12 conseillers communaux.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.
5. Préavis de la Municipalité :

[N° 34/9.11](#) Intégration de nouvelles communes partenaires à la convention des Transports publics de Morges et environs (TPM) ;

[N° 35/9.11](#) Demande d'un crédit de CHF 300'000.00 pour le renforcement des infrastructures industrielles à la rue du Parc et au chemin de Bel-Horizon, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit ;

N° 38/9.11 Demande d'autorisations générales :

1. de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas et au maximum de CHF 200'000.00 par année, ainsi que jusqu'à concurrence de CHF 1'500'000.00 par cas pour les biens immobiliers destinés exclusivement au développement économique et nécessitant célérité et discrétion, charges éventuelles comprises ;
2. de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas et au maximum de CHF 150'000.00 par année, charges éventuelles comprises ;
3. de plaider ;
4. d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas ;
5. de placer les disponibilités de la trésorerie auprès d'établissements bancaires, d'assurances, de collectivités publiques et d'entreprises établies en Suisse, avec de solides garanties financières ;

N° 39/9.11 Demande d'un crédit de construction de CHF 9'580'000.00, subventions non déduites, pour les travaux de rénovation et de transformation du Bâtiment administratif et de l'Hôtel-de-Ville ainsi que les travaux pour le relogement de l'administration au Collège des Jardins ;

[Doc. 1](#)
[Doc. 2](#)
[Doc. 3](#)
[Doc. 4](#)
[Doc. 5](#)
[Doc. 6](#)

6. Rapports de commissions :

N° 23/9.11 Politique de l'hébergement d'urgence et le logement de transition – Réponse à la motion Jean-Bernard Thüler "Un toit pour tous, tous pour un toit" – [Rapport de majorité](#) et [rapport de minorité](#) ;

N° 26/9.11 Règlement communal pour la participation des propriétaires au financement de l'équipement communautaire ;

N° 30/9.11 Postulat Philippe Beck "Transmission des données du Contrôle des habitants au Bureau vaudois d'adresses (BVA)".

7. [Projet de règlement Steven Kubler et consorts](#) "Pour un meilleur entretien du cimetière" – Dépôt.

8. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

9. Questions, vœux et divers.

Le Président apporte une modification au point N° 7 de l'ordre du jour, M. Steven Kubler ayant demandé à développer son projet de règlement lors de cette séance :

- [Projet de règlement Steven Kubler et consorts](#) "Pour un meilleur entretien du cimetière" – Dépôt et **développement**.

Mme la Syndique Nuria GORRITE explique que la Municipalité souhaite pouvoir ajourner la discussion concernant le rapport N° 26/9.11– Règlement communal pour la participation des propriétaires au financement de l'équipement communautaire.

Ce règlement s'inspire du règlement cantonal proposé aux différentes communes. Morges est la première ville à l'adopter et suite à diverses discussions entre des avocats fiscalistes et des avocats notoires de la place quant à la portée du règlement cantonal, il ressort que ce règlement, tel que proposé par le Canton, ne garantirait pas nécessairement toutes les chances de victoire devant le Tribunal fédéral, puisqu'il ne garantirait pas forcément l'information objective et complète qu'est en droit d'avoir un contribuable propriétaire au moment où il sera taxé. Ces discussions sont en cours et Mme Gorrite propose d'attendre que les avocats (Maîtres Yves Noël, Jacques Haldy et Alain Thévenaz) avec lesquels la Ville de Morges travaille, aient donné leur accord sur le texte tel que proposé.

La discussion n'est plus demandée et l'ajournement de ce rapport est accepté à l'unanimité. Ce point est retiré de l'ordre du jour.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

Le Conseil siège à la demande de la Municipalité.

100 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.
20 sont absents,
65 sont présents,
15 autres seront présents dès le point N° 3 de l'ordre du jour, après leur assermentation.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et conseillers absents (**excusés**) :

Bariza BENKLER, Giuseppina BIERI, André CARRARA, Yvan CHRISTINET, Helder DE PINHO, Jacques DUBOCHET, Christine DUBOCHET, Aline DUPONTET, Emmanuel GENTON, Caroline JOBIN SOUMAHORO, Dominique KUBLER-GONVERS, Bastien MONNEY, Ertan ÖZBATUR, Michel REYNOLDS, Marlyse SAVASAN, Cédric SCHOPFER, Julien WETTSTEIN.

Conseillères et conseillers absents (**non excusés**) :

Zöhre BULGAN, Anne-Claire GIVEL FUCHS, Sylvain ROUGE.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. [Procès-verbal de la séance d'installation des Autorités communales du 27 juin 2011.](#)
2. [Procès-verbal de la séance du 29 juin 2011.](#)

3. Communications de la Municipalité :

N° 33/9.11 *Municipalité en corps*

Objet : Décompte final des travaux de construction du Centre de vie infantine et des archives communales à Sylvana ;

N° 36/9.11 *Municipalité en corps*

Objet : Stratégie énergétique 2011-2016 de la Ville de Morges ;

N° 37/9.11 *Municipalité en corps*

Objet : Rapport annuel 2010 sur les associations intercommunales : ERM, ARASMA, ASIME, Protection Civile (PCi) et ARCAM.

4. Préavis de la Municipalité

N° 34/9.11 *Direction de l'aménagement du territoire et développement durable*

Objet : Intégration de nouvelles communes partenaires à la convention des Transports publics de Morges et environs (TPM) ;

N° 35/9.11 *Direction des infrastructures, énergies et espaces publics*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 300'000.00 pour le renforcement des infrastructures industrielles à la rue du Parc et au chemin de Bel-Horizon, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit ;

N° 38/9.11 *Administration générale, culture et promotion*

Direction des finances, assurances, informatique et contrôle de gestion

Objet : Demande d'autorisations générales :

1. de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas et au maximum de CHF 200'000.00 par année, ainsi que jusqu'à concurrence de CHF 1'500'000.00 par cas pour les biens immobiliers destinés exclusivement au développement économique et nécessitant célérité et discrétion, charges éventuelles comprises;
2. de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas et au maximum de CHF 150'000.00 par année, charges éventuelles comprises;
3. de plaider;
4. d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas;
5. de placer les disponibilités de la trésorerie auprès d'établissements bancaires, d'assurances, de collectivités publiques et d'entreprises établies en Suisse, avec de solides garanties financières ;

N° 39/9.11 *Municipalité en corps*

Objet : Demande d'un crédit de construction de CHF 9'580'000.00, subventions non déduites, pour les travaux de rénovation et de transformation du Bâtiment administratif et de l'Hôtel-de-Ville ainsi que les travaux pour le relogement de l'administration au Collège des jardins.

[Doc. 1](#)
[Doc. 2](#)
[Doc. 3](#)
[Doc. 4](#)
[Doc. 5](#)
[Doc. 6](#)

5. Rapports de commissions

N° 23/9.11 *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*

Objet: Politique de l'hébergement d'urgence et le logement de transition – Réponse à la motion Jean-Bernard Thüler "Un toit pour tous, tous pour un toit" – [Rapport de majorité](#) et [rapport de minorité](#) ;

[N° 26/9.11](#) *Direction de l'aménagement du territoire et développement durable*

Objet: Règlement communal pour la participation des propriétaires au financement de l'équipement communautaire ;

[N° 30/9.11](#) *Direction de la sécurité publique et protection de la population*

Objet: Postulat Philippe Beck "Transmission des données du Contrôle des habitants au Bureau vaudois d'adresses (BVA)".

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 27 et 29 juin 2011

La secrétaire apporte une modification au procès-verbal du 29 juin 2011. En page 1041, point N° 4, en dessous des noms des commissaires, ajout de 2 interventions :

M. Yvan CHRISTINET demande si un membre d'un nouveau groupe, élu pour la législature 2011 – 2016, peut siéger dans cette commission et, si oui, estime qu'il faudrait nommer un membre du Groupe des Verts.

La Présidente répond que comme la commission est nommée lors d'une séance de la législature 2006 – 2011, le bureau a décidé d'une répartition selon le tournoi ad hoc. En ce qui concerne les Verts et les Socialistes, cette répartition doit se faire en interne, au sein de l'actuel Groupe SVI.

La parole n'est pas demandée.

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2011, ainsi modifié, et le procès-verbal de la séance d'installation des Autorités communales du 27 juin 2011 sont acceptés à l'unanimité, avec remerciements à leur auteur.

2. Assermentation de 5 conseillères et de 12 conseillers communaux

Quatre conseillères et onze conseillers, élus par le peuple, absents le 27 juin 2011, sont assermentés. Il s'agit de :

Mmes BARBLAN Edith Magali (SPI), COSTA Martine (EM), DIND-PERROCHET Claudine (VER), GOUMAZ-MATTEY Marlyse (SPI) et MM. BUCHER André (PLR), BUSSLINGER Jean-Hugues (PLR), DERIAZ Philippe (SPI), DYON Julien (SPI), GOY Jean-Claude (SPI), HUGONNET Christian (EM), RAMIREZ Raúl (SPI), SCHWAB Christian (EM), THULER Jean-Bernard (SPI), TONDA Pierre (SPI), WILLOMMET Claude (UDC).

Mme BULGAN Zöhre (SPI) et M. ROUGE Sylvain (SPI), absents à cette séance, seront assermentés ultérieurement.

3. Communications du Bureau

Le Président annonce 9 communications, la première étant personnelle.

En hommage à Mme Valérie Merino de Tiedra, Présidente 2010 – 2011, le Président s'exprime en ces termes :

Il est des usages auxquels aucun président ne saurait se soustraire. L'un d'eux consiste, chaque début de nouvelle année législative, à remercier son prédécesseur et accessoirement tirer son portrait.

L'an dernier, alors qu'elle procédait avec gourmandise et un plaisir évident à l'exercice dans lequel je me lance en ce moment, Valérie Merino de Tiedra a eu à l'égard de son prédécesseur une confiance lourde de sens et généreuse en perspectives : "Laurent Pellegrino est plutôt beau garçon". Inutile de rappeler l'émoi qu'a provoqué cette déclaration chez notre président 2009 - 2010 : il a passé toute la séance à la ruminer sur un petit nuage et c'est totalement désinhibé qu'il est monté à la tribune au moment des divers pour une réplique toute de modestie mais sans détour : "Il serait vain de cacher que notre nouvelle présidente a plutôt bon goût !"

Nourri de ces échanges riches en promesses, j'ai pendant une année tout fait, tout tenté, exploré les pistes les plus ténues dans l'espoir que notre présidente condescende à susurrer à son premier vice-président un semblant de début de petit compliment. Je vous ai promis la transparence et force m'est aujourd'hui de vous l'avouer : ce n'est pas faute d'avoir essayé ... mais y'a rien qu'est venu.

Si à titre personnel je tire de cet exercice une grande frustration, il faut évidemment voir dans cette réserve de notre présidente sortante une première de ses qualités : son constant souci de l'impartialité, de la neutralité, de la volonté de se placer au-dessus de la mêlée, sa détermination à éradiquer tout favoritisme, sa ténacité à manœuvrer pour éviter les jalousies et les disputes. En un mot, Valérie, vous avez été – je dis vous parce qu'on se vouvoie dans les grandes occasions – en un mot, Valérie, vous avez été impériale.

Impériale, vous l'étiez aussi aux petits matins glauques des dimanches de votations, quand vous preniez place au bureau que vous vous étiez attribué, la mèche soignée mais un brin contrariée, emmitouflée dans vos écharpes et drapée dans votre sacerdoce, légèrement en retrait, histoire d'avoir à l'œil tout ce petit monde, et que vous marquiez votre territoire avec application : le classeur à gauche, le crayon et le stylo à droite, le verre de thé droit devant vous et le petit Imbiss à portée de main, et cette consigne qui revenait comme un antienne : Jean-Louis, si tu pouvais te souvenir que j'aime mieux les petits pains au lait que les croissants ...

Chère présidente sortante, vous avez su également tout au long de votre année personnifier l'ouverture aux autres, qui se traduit par une attention au prochain et une connaissance rare des vilains défauts et des petits bobos de chacun d'entre nous. Le 7 mars 2011 à 21h52, vous avez fait compter les voix en faveur du postulat Jean-Jacques Aubert "Pour une avenue Hugonnet plus sûre". "Levez bien la main, s'il vous plaît !". Malgré votre exhortation, il y a eu un peu de flottement dans les travées et le scrutateur Roger Christinat, qui n'est plus parmi nous aujourd'hui, s'est mélangé les pinceaux dans ses décomptes du Parti socialiste. Pour tenter d'expliquer ses lenteurs, notre Christinat, avec son vocabulaire à lui, a vertement accusé un collègue de ne pas lever la main comme il faut. C'est alors, Valérie, que vous avez volé au secours du fautif et donné l'explication qui tue – et qui en tout cas avait achevé Christinat : "Lui c'est normal, il a de l'arthrose ..."

Amoureuse de la précision, toujours attentive aux détails, méticuleuse pour ne pas dire tatillonne, vous avez toujours été, Valérie, très à cheval sur les formulations. Ainsi, dans la séance du 6 octobre 2010, lorsque Monsieur le Municipal Grivel lit une communication de la Municipalité et commence solennellement mais un peu machinalement avec un sonore : "Monsieur le Président, Mesda ...", il n'a pas le temps de terminer sa formule qu'il est vertement sermonné : "On dit Madame la Présidente !". Mais j'ai observé, deux mois plus tard, quand c'est au tour du Municipal Züger de commettre l'irréparable "Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs ...", que vous êtes restée parfaitement zen. J'en ai tiré la conclusion qu'Eric Züger vous faisait beaucoup plus peur que Michel Grivel.

C'est lors d'une séance de bureau, le mardi 28 septembre 2010, que j'ai découvert, Valérie, vos plus belles qualités : le calme impérial et le sang-froid en toutes circonstances, la vivacité d'esprit dans les situations scabreuses, l'art de la répartie et cette finesse, qui fait tout votre charme, de toujours retomber sur vos pattes.

En fin de séance, le bureau devait procéder à l'élection d'un nouveau conseiller, issu des rangs d'un grand parti morgien. Vous l'accueillez avec chaleur, vous nous présentez, vous le présentez et vous le tutoyez d'emblée, ce qui donne à notre réunion un petit relent de fête de famille. Vous lisez la formule protocolaire et, dans un élan que vous aurez tôt fait de regretter, vous demandez au nouveau s'il a quelque chose à déclarer. Le nouveau n'ayant pas l'air d'avoir des velléités, vous l'aidez à votre manière : "Vous pourriez peut-être nous dire deux ou trois choses sur votre vie". Alors le nouveau saisit la grosse enveloppe blanche avec

le logo de la commune qu'il avait prise avec lui et commence à la vider consciencieusement. Le premier document qui sort de cette enveloppe communale, c'est la revue d'un grand parti morgien. Je vous ai observé, Valérie, alors que ça commençait à sentir le roussi, et votre calme était impressionnant : vous avez aidé le nouveau à refermer son enveloppe et, pour faire diversion, vous lui avez redemandé s'il ne voulait pas faire une petite déclaration. Le nouveau n'a toujours rien à dire mais il a de la suite dans les idées. Il continue à farfouiller dans l'enveloppe et ressort le même journal, mais plié dans l'autre sens, dernière page en évidence, là où il y a un petit encart pour s'inscrire au Parti, et tout d'un coup il trouve matière pour une déclaration : "On m'a dit que je devais remplir ce coupon et que je devais vous le rendre !" N'importe qui, dans cette situation, aurait été décontenancé ! Mais pas vous, Valérie : vous avez simplement confisqué l'enveloppe du nouveau en annonçant très solennellement que le problème serait réglé après la séance : tout le monde a été soulagé à commencer par le nouveau. Valérie, ce jour-là, par cette démonstration de maîtrise dans une situation inopinée, vous avez fait très forte impression à l'ensemble du Bureau.

Une dernière de vos qualités que j'aimerais relever, c'est votre amour du labeur ... pour vous et pour les autres. Sous des aspects décontractés, vous êtes en fait un bourreau de travail et vous gouvernez d'une main de fer. On en a eu une preuve saisissante lors de la séance de préparation du Conseil de novembre 2010. Vous étiez excusée, en vacances en Thaïlande. Chez nous la neige était tout près et on vivait un épisode de bise noire qui faisait la joie des photographes. On s'est réuni sans vous, un peu orphelins, frigorifiés, tout désorientés, tétanisés par les responsabilités, on a pris connaissance d'une proposition d'ordre du jour anorexique. Petit à petit s'est imposée l'idée de supprimer cette séance inutile, mais l'esprit de la présidente planait sur nos travaux et la crainte de mal faire étouffait la deuxième vice-présidente désignée pour vous remplacer. On a donc décidé de ne rien décider et d'attendre que vous vouliez bien nous indiquer votre Volonté et la voie à suivre. C'est la voltige des mails et des SMS, et commence l'attente anxieuse. On ne sera pas déçu : quelques heures plus tard, alors qu'on vous imagine en petite tenue sous les palmiers, doigts de pieds en éventail en train de siroter un jus de menthe avec une tranche de pastèque, on reçoit les ordres clairs et nets, pan sur le bec : "Il n'y a aucune raison de supprimer une séance du Conseil, même si l'ordre du jour est peu chargé. Nous avons été élus pour travailler".

Ce matin-là, Valérie, on a eu une pensée émue pour les moniteurs des centres de fitness qui sont payés pour faire transpirer les autres sans transpirer eux-mêmes.

Nous sommes là pour travailler ! Je m'arrêterai sur cette injonction. Il est temps de revenir à l'ordre du jour et je retrouve le tutoiement. Merci, Valérie, pour ta présidence à ton image : sobre, soignée, rapide. Mais merci aussi pour ta présidence dans les moments où tu savais lâcher prise, qui alors devenait colorée, toute de surprises et de vivacité.

Depuis la passation des Bureaux le 28 juin dernier, le Président a représenté le Conseil aux manifestations suivantes :

- La fête du 1^{er} Août ;
- Les concerts de l'Académie de musique les 6, 12 et 13 août ;
- La séance de présentation des plans de l'Hôtel-de-Ville le 16 août ;
- La croisière des Aînés le 25 août ;
- Le souper des commissions le 26 août ;
- Le vernissage du "Livre sur les quais" le 2 septembre.

Le Président explique la nouvelle répartition des groupes dans la salle du Conseil, selon décision du Tournus. Vus depuis la place du président, le Groupe SPI est placé tout à gauche, puis le Groupe des Verts, l'Entente Morgienne, le PLR et Vert'libéraux et pour finir, tout à droite, le Groupe UDC. 2 micros sont placés dans la salle, un à droite et un à gauche. Les drapeaux morgiens et vaudois sont suspendus derrière la tribune, ceci pour répondre à la demande de plusieurs membres du Conseil et pour donner un peu plus de solennité à nos travaux.

Le dépouillement des votations du 4 septembre s'est bien déroulé mais a été plus long que prévu en raison de la question sur l'école subdivisée en trois. Les résultats ont pu être affichés juste avant 14h00. Le président remercie pour leur collaboration les membres du Bureau élargi ainsi que les 5 représentants des 5 groupes qui sont venus donner un coup de main (Mmes Catherine Hodel et Béatrice Genoud-Maurer, MM. Nicola Lofoco, Mathieu Bornozy et Jean-Jacques Regamey).

Concernant les élections fédérales du 23 octobre 2011, la secrétaire a d'ores et déjà convoqué 75 scrutateurs de population avec l'espoir que 50 seront présents. Pour les encadrer, il faut des membres du Conseil communal et c'est la raison pour laquelle elle a demandé l'aide de 3 EM, 3 UDC, 4 VER, 9 PLR et 11 SPI.

Afin que tous les groupes représentés actuellement au Conseil communal puissent être renseignés sur les travaux de la commission chargée de l'étude du postulat Charles Dizerens "Prévention ou répression ? Introduisons à Morges la "Conciliation extrajudiciaire" pour un premier dommage commis par un mineur", commission nommée lors de la dernière séance de la dernière législature, le Bureau a entériné une permutation proposée par les Groupes SPI et VER, à savoir que M. Philippe Beck remplacera M. Jacques Dubochet. La commission conserve sa répartition "ancien régime", à savoir 3 SVI, 1 EM, 1 R, 1 L et 1 UDC, avec une présidence libérale. Sa composition est désormais la suivante :

- M. Frédéric Ambresin (SVI), M. Marc Bally (R), M. Philippe Beck (SVI, mais qui pourra évidemment renseigner les VER), Mme Esther Burnand (L), M. Rémy Delalande (UDC), M. Charles Dizerens (EM) et Mme Maria Grazia Velini (SVI).

Compte tenu de la nouvelle répartition des sièges et de la disposition des groupes dans la salle, les décomptes, lorsqu'il sera nécessaire d'en faire, se feront à l'aide de trois scrutateurs et scrutateurs-suppléants qui compteront les voix comme suit :

- SPI
- VER et EM
- PLR et UDC

Ils rajouteront leur propre vote à leur décompte.

Le traditionnel souper du Conseil aura lieu le mercredi 18 janvier 2012. Les détails de l'organisation seront transmis en temps utile.

Les conseillères et conseillers qui n'ont pas reçu le dernier dépliant du PALM "L'agglomération de demain" et qui y sont intéressés peuvent en obtenir un exemplaire en s'adressant à la fin de la séance à M. Jean-Louis Jordan, huissier.

4. Communications de la Municipalité

Chaque membre du Conseil communal a reçu 3 communications écrites [N° 33/9.11](#), [36/9.11](#) et [37/9.11](#).

M. le Municipal Vincent JAQUES lit une communication concernant le pont sur l'autoroute A1, Morges Ouest – La Gottaz, concernant le remplacement de gazoducs aériens.

Dans le cadre des renforcements des réseaux, il a été posé en automne 2004 deux tuyaux en acier inoxydable, pour l'eau et le gaz naturel de Morges ainsi qu'une conduite de gaz naturel haute-pression du même matériel pour les Services industriels de Lausanne, sous le pont sur l'autoroute de Morges Ouest A1 – La Gottaz.

Rapidement, des taches sont apparues et, après analyse, il s'avère que celles-ci sont dues à de la corrosion. Surpris par ce constat en présence d'acier inoxydable, des recherches et essais ont été entrepris. Les résultats indiquent la présence de fortes quantités de particules provenant du BAM, qui se sont incrustées sur l'acier inox. Le pont est dans un secteur en pente, ce qui met fortement à contribution les rails, roues et patins des freins. La présence de produits fondants contre la neige et le verglas accentue encore le phénomène de corrosion.

Pour remédier à ce problème, la Municipalité doit remplacer les tuyaux existants, en inox, par des tuyaux en acier noir avec revêtement extérieur époxy et manteau polyéthylène. Afin d'éviter une éventuelle mise en danger, les travaux doivent être commandés rapidement.

Les autorisations sont en cours afin que les travaux puissent être réalisés du 29 août au 22 septembre 2011.

Une assurance auprès de la Vaudoise Assurances a été établie mais n'entre pas en matière, car elle ne couvre pas ce genre de cas. La Municipalité est actuellement dans l'attente d'un avis de droit du Service juridique des SI de Lausanne sur une quelconque responsabilité des mandataires.

Les frais pour les travaux seront répartis entre les Services industriels de Morges et de Lausanne. Notre participation s'élèvera à environ CHF 120'000.00.

Il est proposé que le montant soit pris dans tous les cas sur le compte encore ouvert N° 2382 du préavis N° 28/04.11 "renforcement des réseaux d'eau potable et gaz naturel sur la route de la Longeraie (RC69B), subside et ECA non déduit". Le crédit accordé s'élève à CHF 648'000.00 et les dépenses nettes à ce jour ascendent à CHF 503'827.62.

M. le Municipal Vincent JAQUES lit une communication concernant une campagne de street marketing pour les personnes handicapées.

Pour marquer son 70^e anniversaire, Pro Infirmis Vaud a décidé de promouvoir l'intégration des personnes handicapées dans la vie quotidienne auprès du grand public. La Ville de Morges a souhaité collaborer à cette attention.

Afin de confronter le grand public aux difficultés rencontrées couramment par les personnes handicapées, Pro Infirmis posera les 5 et 6 octobre 2011, et pour une durée de 3 semaines, des autocollants sur les lieux et les installations ayant fait l'objet d'un aménagement particulier (par ex. installations en braille dans les ascenseurs, trottoirs abaissés pour favoriser le passage d'une chaise roulante, etc.).

De couleur verte, ces autocollants indiqueront un emplacement bien aménagé. Des autocollants de couleur rouge-orange seront également placés aux endroits présentant des difficultés et nécessitant une amélioration.

M. le Municipal Vincent JAQUES lit une communication concernant le café-restaurant de la patinoire.

Suite à la résiliation de son bail et depuis la fin d'activité du dernier tenancier, le café-restaurant de la patinoire n'est pas exploité. Cet été, pour pallier cette situation, la Municipalité a étudié différentes offres de reprise reçues de quelques professionnels de la place et de la région.

Dans sa séance du 22 août 2011, la Municipalité a accepté de revoir le concept d'exploitation de cet établissement public et d'entrer en matière sur un projet novateur et accueillant proposé par des exploitants morgiens. Le nouveau concept concerne le café-restaurant ainsi que la buvette.

Toutefois, le projet proposé nécessite quelques vérifications de faisabilité d'ordre technique et financier. La Municipalité étudie également la possibilité de proposer, en partenariat avec le futur tenancier, un accueil et restauration en milieu scolaire (AREMS), qui pourrait compléter l'offre d'accueil existant déjà sur le site de Beausobre.

A ce stade de finalisation du projet, une évaluation des coûts est en cours et tout est mis en œuvre pour démarrer l'exploitation des lieux dès l'ouverture de la patinoire au public, le 8 octobre prochain.

Néanmoins, dès à présent, une solution d'exploitation provisoire a été trouvée avec les clubs partenaires par la mise à disposition de la buvette jusqu'au moment où les futurs exploitants déploieront leurs activités. Ainsi, les amateurs de patinage trouveront sur place de quoi grignoter et se désaltérer.

La Municipalité informera plus en détail le Conseil communal dès l'aboutissement du projet.

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO lit une communication concernant le chantier de la Gracieuse.

Démarré dans les temps, le chantier du Centre de vie enfantine de la Gracieuse a toutefois rencontré quelques difficultés en cours de réalisation. Tous les efforts possibles ont été mis en œuvre tant par le Service du patrimoine que par les architectes et les diverses entreprises collaborant à cette réalisation pour terminer le chantier dans les délais, soit le 8 août 2011 pour une ouverture le 15 août 2011.

Toutefois, une semaine avant l'ouverture, le chantier n'était pas encore pleinement terminé.

Afin de ne pas mettre les familles inscrites pour la rentrée dans une situation délicate, un effort très important a été fourni par les différents intervenants :

- Les ouvriers, les architectes ont œuvré sans relâche pour que le centre puisse ouvrir dans des conditions respectant les normes de sécurité exigées par le Service de Protection de la Jeunesse et de l'ECA ; une fois le centre ouvert, ils n'ont travaillé à l'intérieur du site, dans la mesure du possible, qu'en dehors des heures d'ouverture ;
- Les collaboratrices du centre sont venues le vendredi et le samedi pour mettre en place leurs postes de travail.

Le Centre de vie enfantine de la Gracieuse a ainsi pu recevoir les enfants dans des conditions, sinon optimales, du moins conformes aux normes de sécurité. Un courrier a été adressé aux parents afin de les tenir informés de la situation.

La Municipalité a aussi adressé un courrier aux architectes, leur rappelant leurs obligations, et les Services du patrimoine et jeunesse, sécurité sociale et logement suivent quotidiennement la situation.

A ce jour, tous les éléments demandés par les différents organes sont remplis et les dernières retouches seront terminées pour l'inauguration du 24 septembre. La Municipalité se réjouit d'ores et déjà de faire découvrir le nouveau Centre de vie enfantine de la Gracieuse qui offre de manière durable une centaine de places d'accueil préscolaire aux familles.

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO lit une communication concernant le terrain "En Bonjean".

Comme relevé à plusieurs reprises par tous les partis politiques, il devient aujourd'hui, tant pour la classe moyenne que pour la classe socialement défavorisée, difficile de trouver un logement convenable à Morges comme sur tout l'Arc lémanique. Durant la précédente législature, la Municipalité a soutenu la création d'une quarantaine de logements subventionnés. Sur les terrains privés récemment légalisés se construisent des logements de haut standing peu accessibles tant à la classe moyenne qu'à la classe socialement plus défavorisée.

Face à cette réalité, la Municipalité a souhaité se donner les moyens de réaliser du logement accessible à la classe moyenne sur le terrain "En Bonjean". Les services concernés ont analysé les conséquences financières des différentes alternatives ainsi que leur faisabilité technique et juridique. Cela a débouché sur un rapport qui établit d'une part les bases d'une politique du logement durable et propose 3 scénarios pour "En Bonjean".

Concernant la politique du logement, il s'agit, comme l'ont déjà fait plusieurs instances cantonales et communales, de fixer des critères et des règles de collaboration aux coopératives qui bénéficieront d'aides publiques. En l'absence d'une législation cantonale claire en la matière, le rapport propose aussi une définition du logement d'utilité publique.

Pour la trentaine de logements constructibles sur le terrain "En Bonjean", trois scénarios ont été proposés à la Municipalité. Suite à un premier débat, la Municipalité a écarté le scénario qui prévoyait deux immeubles subventionnés et demandé une analyse complémentaire. A ce stade, la Municipalité affine l'analyse des deux scénarios restants soit un immeuble subventionné et un immeuble d'utilité publique, soit deux immeubles d'utilité publique.

D'ici un mois, la Municipalité arrêtera son choix. Un préavis sera alors déposé au Conseil communal afin que celui-ci se prononce sur les éléments suivants : le scénario proposé par la Municipalité, l'opportunité de faire un droit de superficie renté sur le terrain "En Bonjean" et de travailler avec des coopératives, les critères posés aux coopératives et le règlement qui fixera les conditions d'accès aux logements d'utilité publique.

Suite à la décision du Conseil, la Municipalité fera un appel d'offres aux coopératives et le projet qui répondra le mieux à la volonté du Conseil sera retenu.

Mme la Syndique Nuria GORRITE revient sur une communication du Président concernant la plaquette du PALM (projet d'agglomération Lausanne-Morges). Les anciens membres du Conseil communal l'ont déjà reçue et elle invite les nouveaux membres à s'en procurer une auprès de M. Jean-Louis Jordan, huissier.

Suite au vœu exprimé par Mme Esther Burnand, **Mme la Syndique Nuria GORRITE** annonce que la Municipalité a renoncé à distribuer le journal "Reflets" lors des séances du Conseil communal. Il sera posté dans les boîtes aux lettres. Par souci d'économie, cette procédure sera dorénavant appliquée.

Mme la Syndique Nuria GORRITE informe que la 1^{re} phase de la refonte du site Internet est terminée. La 2^e phase prévoit la mise en ligne début 2012 d'un extranet pour les membres du Conseil, avec mot de passe, et d'un intranet pour les employés communaux. Ces nouveaux outils leur permettront d'accéder aux documents et aux informations en tout temps dans un emplacement centralisé et sécurisé. Une documentation pour l'utilisation de cet extranet ainsi que le mot de passe seront remis.

Cela implique que les membres du Conseil pourront prendre connaissance des documents avant la séance, ce qui amène à une réflexion sur l'utilité de l'envoi des documents par poste. Prochainement, un courrier sera envoyé à tous les membres du Conseil dans lequel un bulletin réponse permettra de dire quels sont ceux qui désirent continuer à recevoir la version papier.

Mme la Syndique Nuria GORRITE lit une communication concernant la politique de stationnement en Ville de Morges. Cette communication figure en [annexe 1](#) au PV.

Mme la Syndique Nuria GORRITE lit une communication concernant le décès de M. le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud.

La Municipalité a appris hier matin, avec une immense tristesse, le décès de Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, chef du Département de l'économie. Jean-Claude Mermoud aura été pour Morges et ses Autorités un partenaire de dialogue et un homme apprécié pour son engagement, sa courtoisie et sa loyauté au Canton.

La Municipalité a fait part de sa plus profonde sympathie à l'épouse et à la famille de M. Mermoud ainsi qu'à ses collègues du Conseil d'Etat.

En hommage à sa mémoire, la Municipalité associe la Ville au deuil cantonal, aussi tous les drapeaux vaudois sont en berne pour 3 jours. La Municipalité assistera à la cérémonie d'adieu lundi prochain à la Cathédrale de Lausanne.

M. Patrik FOUVY revient sur la communication écrite de la Municipalité [N° 36/9.11](#) concernant la stratégie énergétique 2011 – 2016 de la Ville de Morges.

Le Groupe des Verts salue la démarche de la Municipalité en faveur de la réduction de la consommation énergétique. Il regrette cependant que ce plan d'actions soit resté au stade des bonnes intentions. La stratégie présentée ne semble ni très ambitieuse ni suffisamment concrète face aux enjeux.

Peu ambitieuse car elle se borne à viser une société à 2000 watts dans 89 ans, soit en 2100, alors que d'autres collectivités publiques en Suisse, conscientes de l'urgence, fixent une date butoir en 2050.

Peu concrète car mis à part les indicateurs chiffrés qui ont été repris de la société à 2000 watts pour la période 2005 – 2020 et cités dans les annexes, la stratégie ne propose pas d'indicateurs quantifiés et qualifiés permettant de savoir si ces bonnes intentions nous amèneront effectivement dans la bonne direction dans 89 ans. Le Groupe des Verts invite la Municipalité à préciser les objectifs et restera attentif à la mise en œuvre effective de cette stratégie énergétique de la Ville de Morges.

Par ailleurs, le Groupe des Verts souhaite que la Municipalité révise sa politique par rapport au gaz et la mette en cohérence avec la stratégie qu'elle vient de présenter. Développer les réseaux de gaz si l'on veut économiser les énergies fossiles n'est pas la meilleure des solutions.

5. Préavis de la Municipalité

[N° 34/9.11](#) Intégration de nouvelles communes partenaires à la convention des Transports publics de Morges et environs (TPM).

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Antoine ANDRE	Adrien BUSCH	Martine COSTA
Béatrice GENOUD-MAURER	Dominique KUBLER-GONVERS	Nicola LOFOCO
Galina SPILLMANN		

[N° 35/9.11](#) Demande d'un crédit de CHF 300'000.00 pour le renforcement des infrastructures industrielles à la rue du Parc et au chemin de Bel-Horizon, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit.

Les commissaires sont Mme et MM. :

Claudine DIND-PERROCHET	Charles DIZERENS	Sacha FEHLMANN
Mario FRANCO	Jean-Claude GOY	Jean-Jacques REGAMEY
Jean-Bernard THULER		

[N° 38/9.11](#) Demande d'autorisations générales :

1. de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas et au maximum de CHF 200'000.00 par année, ainsi que jusqu'à concurrence de CHF 1'500'000.00 par cas pour les biens immobiliers destinés exclusivement au développement économique et nécessitant célérité et discrétion, charges éventuelles comprises ;
2. de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas et au maximum de CHF 150'000.00 par année, charges éventuelles comprises ;
3. de plaider ;

4. d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas ;
5. de placer les disponibilités de la trésorerie auprès d'établissements bancaires, d'assurances, de collectivités publiques et d'entreprises établies en Suisse, avec de solides garanties financières.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Jean-Jacques AUBERT	Laurent BEAUVERD	Jean-Hugues BUSSLINGER
Helder DE PINHO	Cedric FAVRE	Catherine HODEL
Laurence LAMBERT CAVERSACCIO		

N° 39/9.11 Demande d'un crédit de construction de CHF 9'580'000.00, subventions non déduites, pour les travaux de rénovation et de transformation du Bâtiment administratif et de l'Hôtel-de-Ville ainsi que les travaux pour le relogement de l'administration au Collège des Jardins.

[Doc. 1](#)

[Doc. 2](#)

[Doc. 3](#)

[Doc. 4](#)

[Doc. 5](#)

[Doc. 6](#)

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Frédéric AMBRESIN	Adrien BUSCH	Patricia CORREIA DA ROCHA
Claudine DIND-PERROCHET	Jean-Claude GOY	Nicola LOFOCO
Yves MENETREY	Jean-Marc PASCHE	Christian SCHWAB

6. Rapports de commissions

N° 23/9.11 *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*
 Objet: Politique de l'hébergement d'urgence et le logement de transition – Réponse à la motion Jean-Bernard Thüler "Un toit pour tous, tous pour un toit" – [Rapport de majorité](#) et [rapport de minorité](#).

M. Philippe BECK, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport de majorité qui sont identiques à celles du rapport-préavis municipal.

M. Cedric FAVRE lit les conclusions du rapport de minorité qui sont différentes de celles du rapport-préavis municipal.

Au nom de la Municipalité, **Mme la Syndique Nuria GORRITE** se rallie aux conclusions du rapport de majorité.

M. Jean-Bernard THULER s'exprime en ces termes :

La démocratie a l'énorme avantage de voir s'exprimer des avis différents qui ouvrent le débat, permettent l'échange et in fine débouchent sur des choix et des décisions prises en connaissance de cause. Les 2 rapports que vous avez sous les yeux concernent la motion que j'ai déposée en mai 2010 et en sont une bonne illustration.

Le rapport-préavis sur ce sujet a été déposé lors du Conseil communal du 4 mai et la commission a pu se réunir pour l'étudier attentivement. L'essence des discussions que nous avons eues vous est parvenue sous la forme d'un rapport de majorité et d'un rapport de minorité.

Soutenant le rapport de majorité, je me permets de prendre la parole pour questionner avec vous les arguments de ses opposants.

Dans le préambule du rapport de minorité, il est souligné que l'hébergement d'urgence est la préoccupation principale de ses défenseurs et que des solutions plus crédibles devraient être mises sur pied. J'ai donc été curieux de découvrir quelles allaient être ces propositions, puis déçu d'en lire les dernières lignes qui ne proposent en réalité qu'une chose ... soit renvoyer cette réflexion à une date ultérieure pour que la Municipalité réexamine la situation.

Il est écrit noir sur blanc que la minorité de la commission ne cherche pas à s'opposer ni à ce préavis ni aux efforts magnifiques pour l'hébergement d'urgence. Comment devons-nous comprendre cette louable affirmation lorsque les conclusions proposées prouvent le contraire ?

Les défenseurs cultivent le paradoxe avec brio puisqu'ils questionnent l'inaction passée "pourquoi n'a-t-on rien fait avant ?" et ne proposent rien d'autre que de ne rien faire.

Ensuite, je lis au chapitre 2, je cite : "asseoir quelqu'un sur une chaise roulante pendant des années ne lui permettra pas de se relever d'un coup". Je pense que les personnes handicapées apprécieront la comparaison. Je lis, dans ce même chapitre, que la commune n'a pas à interférer sur le terrain des associations. Cette sentence me questionne car – chacun le sait – notre commune soutient financièrement un bon nombre d'associations, leur permettant ainsi de remplir les missions et les buts qu'elles se sont fixés. Il n'est nullement question d'interférence mais de partenariat, de soutien, de reconnaissance, de dispositifs. Le rapport-préavis municipal va dans le sens d'une délégation des compétences, d'un partage de responsabilités envers des institutions spécialisées dans la prise en charge de personnes en difficulté.

Toujours au chapitre 2, à propos de la réaction des familles "normales", il est évident qu'elles se trouvent également confrontées à une pénurie de logements. Des réponses politiques sont apportées à ce problème par l'aide au logement, l'aide à la pierre et des projets de constructions. Et ce n'est pas, chacun le sait, les propositions de la Municipalité, relayées par le rapport de majorité, qui entraveront la bonne suite de ce dossier. Ne mettons par tous les œufs dans le même panier, disait ma sage mère !

Au 3^e chapitre, il est fait allusion à l'échec des portakabin. En quoi une expérience qui a proposé 78 nuitées à des personnes nécessiteuses est-elle un échec ? L'Association "Entrée de secours" ne désire pas se charger, à l'avenir, de cette responsabilité, car elle n'en a pas les moyens. C'est pourquoi la Municipalité propose la collaboration avec des entités dont les missions sont déjà formatées pour une telle prise en charge. Peut-on parler d'échec ? Prendre un autre chemin est-ce échouer ou corriger sa trajectoire ?

Je suis surpris, Mesdames et Messieurs, de découvrir que les tenants de la minorité, d'obédience libérale – radicale, donc favorable au libre marché, suggèrent que la commune s'adresse aux régies immobilières. Est-ce par naïveté ou mauvaise foi ? car ils sont les mieux placés pour savoir que les régies n'ont pas pour vocation de mettre des logements sociaux à disposition de personnes précarisées et de les gérer.

Au chapitre 4, il est écrit que la solution se trouve chez les autres, nos voisins apprécieront ! Creusons néanmoins la suggestion : de Tolochenaz à Cottens, le prix d'un logement n'est pas différent. C'est à Sainte-Croix, Mauborget ou Vugelles-La Mothe que se trouvent des loyers inférieurs aux nôtres. Quelle manière d'expatrier nos problèmes et de fuir nos responsabilités ! Nous sommes des élus morgiens et nous devons assumer les effets d'une cité qui se développe. Que cela plaise ou non, la question de l'accueil d'urgence se pose ici et c'est à nous d'y répondre.

Le chapitre 5 contient une intéressante proposition d'auberge de jeunesse. Mesdames et Messieurs les défenseurs de la minorité, je vous invite à déposer une motion pour la promotion d'un tel lieu d'accueil. Vous n'êtes toutefois pas sans savoir qu'une telle solution exclut les personnes âgées et qu'elle n'est pas gratuite, donc pas plus crédible que les prestations hôtelières que vous dénoncez dans votre préambule.

J'avoue avoir de la peine à suivre le raisonnement qui a guidé la rédaction de votre rapport. Balancé entre tout et son contraire, j'en déduis que vous êtes contre les solutions concrètes, les réponses tangibles. Vous dites vous sentir concernés par les personnes qui bénéficieraient de cette aide. Cela rassure peut-être votre conscience car, au final, vous ne proposez rien qui les concerne. Avoir une action politique, Mesdames et Messieurs, cela va au-delà des considérations émotionnelles et des convictions personnelles de chacun, cela suppose apporter des propositions tangibles et constructives pour répondre, dans ce cas, à une motion qui vise à soutenir des personnes dans leur dignité et à l'article 12 de la Constitution fédérale.

Pourtant ce que la motion demande est simple. Lorsqu'un voilier est en difficulté sur le lac, il ne s'agit pas de savoir si les naufragés sont morgiens ou pas, il faut leur porter secours le plus rapidement possible avec le matériel mis à la disposition des secouristes. Lors d'une intervention incendie, les pompiers doivent disposer des véhicules indispensables pour remplir la mission qui est la leur. Par analogie aux exemples précédents, la motion "un toit pour tous" ne demande rien d'autre que de mettre à la disposition de la commune un outil d'intervention en cas d'urgence pour les personnes en difficulté. C'est l'objectif que vise le préavis municipal et c'est pour cette raison que je vous invite à soutenir les conclusions du rapport de majorité.

Mme Esther BURNAND se dit convaincue de trouver une solution au problème de l'hébergement d'urgence. Néanmoins, elle souhaite relever quelques points qui la poussent à accepter le rapport de minorité :

- L'opacité de la facture sociale ne permet pas de connaître le montant versé par la commune aux hôteliers morgiens ;
- Le tourisme social est favorisé lorsqu'on accepte comme Morgiens les personnes qui ont séjourné un seul jour à Morges ;
- La Ville ne peut-elle pas libérer un ou deux appartements qui lui appartiennent ?
- 6 mois sont-ils suffisants pour une bonne réinsertion ?
- Le projet "En Bonjean" semble bouger. Néanmoins "La Longeraie", propriété de la Ville depuis plus de 5 ans, attend toujours des solutions.

Mme Burnand invite les membres du Conseil communal à voter en faveur du rapport de minorité.

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO explique que ces deux interventions et les rapports de commission montrent à quel point il est difficile, sur un sujet pareil, de ne pas laisser parler les émotions. Cela montre également que ce sujet est complexe et difficile à comprendre pour tout le monde.

Il est vrai que la facture sociale est opaque et il est impossible de dire à combien s'élève la facture auprès des hôteliers morgiens. Cet hébergement concerne des personnes en situation de pauvreté mais également en situation de grande précarité et en rupture sociale. Elles sont reçues au Centre social régional (CSR) par des assistants sociaux qui appliquent les dispositions en vigueur pour le RI (Revenu d'insertion). Le Canton n'établit pas de statistiques (pour chaque ville ou région) du nombre de nuits d'hôtel payées. Les assistants sociaux du CSR n'ont pas le temps, actuellement, avec l'augmentation des dossiers et les PC familles à mettre en place, pour fournir ces statistiques.

A l'échelle de la région (47 communes), il y a actuellement une douzaine de personnes qui sont régulièrement en situation de grande précarité et qui font appel, périodiquement, à des solutions hôtelières.

La Municipalité a essayé d'élaborer un "Concept Logement" basé sur trois piliers :

- Le logement durable qui touche les personnes plus ou moins bien loties financièrement et qui peut effectivement se situer sur le projet "En Bonjean" ainsi que sur d'autres terrains (rien n'a été entrepris pour le moment à "La Longeraie" car la parcelle n'est pas encore légalisée) ;
- L'apprentissage au logement, qui est indispensable pour les personnes en rupture sociale mais déjà engagées dans un processus de réinsertion et qui sortent d'un logement temporaire ou d'urgence, afin qu'elles puissent trouver un logement durable ;

- L'hébergement très précaire (qui est le sujet débattu ce soir), dont le logement temporaire et l'hébergement d'urgence, qui touche des personnes en rupture sociale et marginalisées. C'est l'hôtel ou un hébergement d'urgence en collaboration avec l'Armée du Salut. Cela ne concerne pas les personnes sans autorisation de séjour ni les requérants d'asile qui sont pris en charge par l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants).

Sans structure d'hébergement d'urgence dans une ville, le CSR propose des solutions de dépannage selon les dispositions en vigueur (hôtel, squat), alors que l'accompagnement professionnel proposé au travers des structures d'hébergement d'urgence favorise une réinsertion progressive. Certains en doutent, mais il faut rappeler que ce préavis a été élaboré en collaboration avec les associations partenaires qui travaillent sur le terrain. La Municipalité ne souhaite pas se substituer à ces dernières mais au contraire travailler en partenariat, les soutenir financièrement, collaborer et évaluer leurs prestations.

L'Association du Relais, par exemple, propose de l'hébergement d'urgence qui permet, outre le logement, un suivi des jeunes en formation qui ne peuvent plus vivre dans leur famille et qui ont besoin d'aide pour divers problèmes, administratifs par exemple. Cette association a également ouvert des structures à Nyon et à Yverdon.

Mme Morel-Podio explique encore qu'il n'est pas possible de mettre des appartements communaux à disposition car il n'y en a pas. La Ville de Morges travaille avec des coopératives qui n'ont pas pour vocation de faire un suivi social.

Au nom de la Municipalité, Mme Morel-Podio encourage les membres du Conseil communal à soutenir le rapport de majorité.

M. Laurent BEAUVERD explique que le Groupe SPI ne peut pas rester muet face à un tel rapport de minorité. Les propos de M. Jean-Bernard Thüler, motionnaire, reflètent exactement ses pensées.

Le Groupe SPI regrette que dans un hémicycle tel que le nôtre, où nous avons la chance de pouvoir nous exprimer, quel que soit notre avis, dans le respect de chacun, l'on puisse tenir de tels propos dans un rapport.

Si l'on n'est pas d'accord avec un préavis ou autre, il faut le dire et en débattre ; les membres du Conseil communal ont été élus pour cela. Mais que l'écriture d'un rapport soit l'occasion de stigmatiser une frange de la population, de juger des gens dont on ne connaît ni le chemin de vie ni les événements qui les ont poussés dans une situation précaire, de les accuser de se complaire dans cet état, le Groupe SPI ne peut le cautionner. Il regrette de tels dérapages et espère qu'à l'avenir chacun, quel que soit son avis, puisse le partager dans le respect et la décence adéquate.

Sur le fond, le Groupe SPI peut entendre les arguments des commissaires de la minorité mais est surpris du manque de propositions de leur part. Il encourage les membres du Conseil communal à soutenir le rapport de majorité.

M. Antoine ANDRE, enfant de Morges, se déclare surpris que la Ville n'ait pas encore élaboré une politique d'hébergement d'urgence réfléchie, viable et cohérente. N'est-ce pas une responsabilité inhérente à une ville qui se positionne comme un exemple dans son district ? N'est-ce pas une chose juste à faire dans une ville qui peut se le permettre ? N'est-ce pas un moyen d'insuffler un sentiment de sécurité et de communauté ? N'est-ce pas un devoir moral ?

Les réponses à ces questions sont évidemment positives et c'est pourquoi le Groupe des Verts encourage les membres du Conseil communal à soutenir le rapport de majorité.

Mme Béatrice GENOUD-MAURER a entendu les arguments en faveur du rapport de majorité et en faveur du rapport de minorité.

Les divergences se situent sur le type d'aide à apporter à ces personnes sans logement, en rupture sociale et plus ou moins intégrées professionnellement.

Le rapport de majorité entérine les conclusions du préavis au motif que les solutions proposées par la Municipalité sont bien pensées, calibrées, efficaces et économes. Le rapport de minorité les refuse et demande le renvoi à la Municipalité pour un réexamen de la situation au motif que l'aide à intervenir ruine les efforts des associations déjà actives sur le terrain, conforte les bénéficiaires à s'en contenter et entraînera une explosion des coûts dans les années à venir, sans parler des coûts de gestion qui seraient sous-estimés.

Le nombre de personnes susceptibles de bénéficier de cette aide n'est pas connu, de même que les coûts qu'elle générera et sa pertinence. Cette aide sera-t-elle la panacée et son rapport prestations-coût sera-t-il adéquat ?

Face à ces questions auxquelles personne ne peut véritablement répondre actuellement, Mme Genoud-Maurer propose de fixer un temps d'essai de 2 ans afin de pouvoir évaluer si cette aide est adéquate et économiquement acceptable pour la Ville de Morges. Au 1^{er} septembre 2013, la Municipalité établira un rapport circonstancié, fondé sur une réalité vécue et les discussions pourront reprendre sur la base de chiffres concrets.

Conformément à l'article 70 du règlement du Conseil communal, Mme Genoud-Maurer propose l'amendement suivant :

Modifications des conclusions du préavis comme suit :

1. de prendre acte du rapport-préavis sur la politique en matière d'hébergement d'urgence et le logement de transition ;
2. de porter aux comptes 2011 le montant de CHF 3'000.00 à verser à l'Armée du Salut pour la mise à disposition de ses locaux à la rue Centrale 23 à Morges et de porter ce montant à CHF 18'000.00 **aux budgets 2012 et 2013** ;
3. de porter aux comptes 2011 le montant de CHF 18'996.00 à titre de subvention au Relais pour son projet de logement de transition et de porter ce montant à CHF 55'784.00 **aux budgets 2012 et 2013** ;
4. **d'inviter la Municipalité à présenter au Conseil communal un rapport de situation au 1^{er} septembre 2013** ;
5. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion Jean-Bernard Thüler "Un toit pour tous, tous pour un toit".

Mme la Syndique Nuria GORRITE soutient cet amendement. Ce délai de deux ans semble pertinent et permettra d'avoir du recul et de savoir si le coût d'une telle structure va exploser ou pas.

Il est prévu d'élaborer ce nouveau concept en partenariat avec certaines associations. L'Armée du Salut, par exemple, est en train de construire un nouvel immeuble et va devoir redéfinir sa politique d'aide, en partenariat avec la Ville de Morges.

Il ne s'agit pas de déterminer aujourd'hui une politique d'appui au logement subventionné mais bien de venir en aide à des personnes en situation de grande précarité qui, d'un jour à l'autre ou progressivement, sont accidentées de l'existence et se trouvent dans des conditions de précarité financière, sociale et sociétale.

La Ville de Lausanne a conduit par le passé l'expérience UniLog (Unité de Logements). Elle avait mis à disposition l'entier des appartements d'un immeuble et avait engagé des travailleurs sociaux pour encadrer les bénéficiaires de ces logements (ce sont souvent des personnes qui doivent réapprendre à vivre dans un appartement et en communauté). Cette expérience s'est soldée douloureusement et c'est ce qui a poussé la Ville de Morges (qui peut être comparée, par son importance, à un quartier de la Ville de Lausanne) à ne pas tenter ce genre d'expérience. La Ville de Morges préfère travailler avec des associations qui offrent du professionnalisme et des équipes pluridisciplinaires. Cela se matérialise par l'octroi d'une subvention et évite de devoir porter seule toute la responsabilité.

Il n'est en effet pas possible de loger ces personnes dans des appartements qui appartiennent à la Ville de Morges pour plusieurs raisons :

- Elles demandent un accompagnement professionnel et la commune ne dispose pas de ce genre de collaborateurs dans le personnel communal ;
- La Ville de Morges possède 20 logements (14 au chemin Buvelot et 6 à la Grand-Rue). Ils sont actuellement occupés et il n'est pas envisageable de mettre les locataires à la rue. De plus, les loyers des appartements situés à la Grand-Rue sont trop élevés.

Le domaine lié à la facture sociale est très compliqué. Néanmoins, ce n'est pas le seul et d'autres, comme par exemple la facture hospitalière, s'avèrent tout aussi compliqués. Ce n'est pas parce qu'une politique publique est complexe qu'il faut empêcher les citoyens d'y avoir accès.

Il est très difficile de connaître le coût, pour la Ville de Morges, des prestations hôtelières offertes aux personnes qui n'ont pas accès au logement. Là également, ce n'est pas la seule politique publique pour laquelle il est difficile d'isoler un coût. Par contre, le nombre d'expulsions dans la région est connu et il s'élève à 10 par mois, dont la moitié sur le territoire morgien.

M. Raul RAMIREZ donne quelques arguments de fond concernant une phrase qui a été prononcée à deux reprises : "le tourisme social". Le rapport de minorité évoque également ce phénomène, avec son risque de développement via les réseaux sociaux et mentionne qu'il existe des modes d'emploi pour les étrangers.

M. Ramirez se base sur un livre édité par l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne (EESP) : "Le tourisme social : mythe et réalité".

Le «tourisme social» est une pratique qui consiste à choisir un lieu de domicile en fonction des prestations sociales offertes par une région. Pour qu'il existe, trois conditions sont requises :

- Les inégalités de prestations entre régions doivent être importantes ;
- L'information sur ces inégalités doit être accessible au plus grand nombre ;
- Il faut que des personnes décident de déménager pour profiter de ces différences de prestations.

Cette étude, réalisée en 2005, résume 7 constats :

- La comparaison est impossible pour un particulier. La comparaison objective, documentée et précise des dispositifs d'aide est irréalisable pour une personne ne disposant pas du soutien des spécialistes des cantons et des communes concernées ;

- Les personnes interrogées ont une connaissance sommaire des dispositifs. Leur connaissance des dispositifs est liée à leur situation propre à un moment donné, ce qui leur interdit d'anticiper, le cas échéant, des avantages de prestations d'aide individuelle ;
- Les personnes interrogées évaluent plutôt positivement les aides reçues. Le niveau de satisfaction des prestations reçues est relativement élevé, que ce soit dans la commune de départ ou dans celle d'arrivée ;
- Les personnes interrogées déménagent pour des motifs identiques à ceux de la population. Les déménagements, plus fréquents vers les agglomérations, sont essentiellement expliqués par des motifs familiaux et professionnels ;
- Aucun lieu n'est systématiquement plus avantageux pour des bénéficiaires potentiels. La comparaison des prestations d'aide sous condition de ressources dans les sept cantons de Suisse romande et italienne ne permet pas d'identifier des lieux qui soient systématiquement avantageux pour les bénéficiaires potentiels ;
- L'absence de coordination entre dispositifs pose problème. L'étude documente la complexité du système de sécurité sociale helvétique. L'absence de coordination et d'harmonisation entre les régimes, les cantons et les communes pose problème et crée les différences. L'opacité actuelle du système a un effet connexe : en l'absence de certitudes concernant les droits d'éligibilité et l'égalité des prestations reçues, les citoyen(ne)s sont amené(e)s à développer un soupçon contre les personnes qui bénéficient de ces aides ;
- Une durée de séjour minimum est parfois exigée pour obtenir une prestation. Les dispositifs communaux et cantonaux sous condition de ressources exigent dans leurs modalités d'octroi un séjour d'une certaine durée.

Les conclusions de ce travail effectué par ces chercheurs de l'EESP dit :

"La dépendance de l'Etat est en effet aujourd'hui plus encore qu'hier totalement déconsidérée. Les citoyens ont peu de respect pour ceux et celles qui deviennent dépendants de l'Etat social pour survivre. Considérés comme incapables, mauvais citoyens, ils sont l'antithèse de l'intégration sociale, désormais caractérisée par la capacité de subvenir soi-même à ses besoins sans l'aide de l'Etat".

M. Ramirez appelle à certains principes fondamentaux comme la solidarité envers les plus démunis, le respect de la dignité humaine face à la détresse et la défense d'un droit essentiel comme celui d'avoir un toit digne et invite les membres du Conseil communal à soutenir le rapport de majorité.

La discussion n'est plus demandée.

Au vote l'amendement déposé par Mme Béatrice Genoud-Maurer est accepté à une majorité évidente, avec 9 avis contraires et 5 abstentions.

Au vote :

Les conclusions du rapport de majorité amendé sont acceptées à une majorité évidente moins 7 avis contraires et 3 abstentions.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport-préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de majorité et du rapport de minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport-préavis sur la politique en matière d'hébergement d'urgence et le logement de transition ;
2. de porter aux comptes 2011 le montant de CHF 3'000.00 à verser à l'Armée du Salut pour la mise à disposition de ses locaux à la rue Centrale 23 à Morges et de porter ce montant à CHF 18'000.00 aux budgets 2012 et 2013 ;
3. de porter aux comptes 2011 le montant de CHF 18'996.00 à titre de subvention au Relais pour son projet de logement de transition et de porter ce montant à CHF 55'784.00 aux budgets 2012 et 2013 ;
4. d'inviter la Municipalité à présenter au Conseil communal un rapport de situation au 1^{er} septembre 2013 ;
5. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion Jean-Bernard Thüler "Un toit pour tous, tous pour un toit".

[N° 30/9.11](#) *Direction de la sécurité publique et protection de la population*
Objet: Postulat Philippe Beck "Transmission des données du Contrôle des habitants au Bureau vaudois d'adresses (BVA)".

M. Yves MENETREY, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité moins 6 abstentions.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport-préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport-préavis sur la non transmission systématique des données de l'OP au BVA;
2. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat Philippe Beck "Transmission des données du Contrôle des habitants au BVA".

7. Projet de règlement Steven Kubler et consorts "Pour un meilleur entretien du cimetière" – Dépôt et développement

M. Steven Kubler donne lecture de son projet de règlement dont le texte figure en annexe 2 du PV.

Mme la Syndique Nuria GORRITE remercie M. Kubler de lui avoir fait parvenir son projet de règlement par mail. Elle rappelle que la Municipalité prépare la séance du Conseil communal le lundi précédant cette dernière et demande à ce que les interventions qui nécessiteraient une réponse rapide de la Municipalité lui soient transmises au plus tard le lundi à midi.

M. le Municipal Vincent JAQUES répond que la Municipalité ne désire pas se déterminer maintenant sur le projet de règlement proposé mais apporte la réponse suivante à propos de la mesure provisionnelle.

La planification de la désaffectation du cimetière a fait l'objet d'une décision de la Municipalité en 2007. Cette planification, qui ne s'improvise pas et qui est échelonnée jusqu'en 2014, permet d'établir et de respecter les contrats d'entretien des tombes. L'avis de désaffectation prévu pour 2012 est paru conformément à la loi au mois de juin dernier. Des avis ont été publiés dans le Journal de Morges et dans la Feuille des avis officiels. A ce jour et suite à ces parutions, plusieurs familles ont fait valoir leur strict droit et ont contacté le Service des espaces publics pour récupérer les monuments funéraires.

La Municipalité précise, en se référant à l'article 57 du règlement communal, que si le processus de deuil n'est pas achevé au moment de la désaffectation des tombes, les proches ou la famille qui en font la demande peuvent obtenir le transfert des ossements dans une nouvelle concession de corps ou choisir de procéder à leur incinération puis à l'inhumation des cendres dans une tombe à la ligne ou au Jardin du souvenir.

Vu les démarches déjà engagées et les solutions actuelles déjà existantes, la Municipalité estime qu'il n'y a pas lieu de prendre des mesures urgentes ni de suspendre la prochaine désaffectation programmée en 2012.

Pour ce qui est du projet de règlement, la Municipalité répondra ultérieurement.

8. Réponse de la Municipalité aux questions en suspens

M. le Municipal Vincent JAKUES répond à une question de M. Charles Dizerens posée le 3 novembre 2010 concernant la possibilité de graver le nom, prénom, dates de naissance et de décès d'un défunt lors d'un dépôt de cendres au Jardin du souvenir.

Lors de la création du nouveau Jardin du souvenir, exploité depuis 2009, l'option de pouvoir inscrire le nom des défunts avait été soulevée mais la décision a été prise de garder cet emplacement anonyme, comme dans la plupart de ces lieux dans la région (Lausanne, Vevey et Yverdon).

La question de la construction d'un Columbarium (petit édifice permettant de déposer les urnes cinéraires) avait également été abordée ainsi que la possibilité d'y inscrire le nom des défunts. Les demandes pour ce type de sépulture étant peu fréquentes et le coût de construction assez important, la décision a été prise de garder un emplacement libre au Sud du Jardin du souvenir, permettant d'accueillir éventuellement un columbarium dans le futur, mais de ne pas le construire pour l'instant.

Actuellement, le défunt ou la famille de ce dernier qui désire que le nom, prénom, dates de naissance et de décès figurent sur une stèle a la possibilité de prendre un emplacement d'incinération à la ligne.

Le Jardin du souvenir accueille près de 50 défunts par année. Il est conçu pour être exploité pendant au moins 30 ans. Si nous l'aménagions, une stèle permettant de graver les noms devrait pouvoir par conséquent recevoir un nombre très important d'inscriptions. La surface nécessaire après 30 ans est estimée à 25 m², ce qui représenterait un panneau de 25 mètres de long s'il avait une hauteur d'écriture de 1 mètre.

La Commune de Nyon, qui propose d'inscrire sur des plaques les renseignements relatifs à tous les défunts, a prévu des emplacements plus petits, pour environ 300 personnes, sur une durée d'environ 20 ans, contrairement au nôtre qui permet de recevoir jusqu'à 1'500 défunts.

Il est prévu, au Plan des investissements, le dépôt d'un préavis, cette année encore, afin de poursuivre l'aménagement au Sud du cimetière. Ce préavis sera complété par un volet "Accueil" car la Municipalité souhaite améliorer la signalétique globale du cimetière afin de permettre aux familles et aux proches de s'orienter plus facilement. Elle intégrera la problématique du Jardin du souvenir dans ses réflexions qui s'orientent vers la mise en place d'une borne interactive à l'entrée du cimetière.

M. Charles DIZERENS remercie la Municipalité de sa réponse. Il apprécie l'ouverture partielle de la Municipalité à son vœu. Il a pris note que la pose d'une stèle n'est pas possible. Les cendres de 54 personnes ont été déposées au Jardin du souvenir en 2010 et M. Dizerens ne pense pas que toutes les familles souhaitent demander une inscription.

Par son vœu, M. Dizerens demandait "d'offrir la possibilité". Depuis qu'il l'a déposé, il a reçu énormément de témoignages de personnes qui le remerciaient de soulever ce problème, gênés par le côté anonyme du Jardin du souvenir.

Il relève encore que 15 communes vaudoises (il y en a sûrement d'autres), dont des grandes, offrent cette possibilité.

9. Questions, vœux et divers

M. Philippe BECK se déclare satisfait que cette affaire de transmission de données au BVA ait trouvé un heureux épilogue ce soir. Il rappelle que cette décision fait suite à un vœu qu'il avait déposé, suivi d'une interpellation transformée en postulat, en septembre 2007.

Il désire également féliciter le Conseil communal de sa décision de choisir un revêtement phono-absorbant à l'avenue Monod et mentionne la nette baisse des nuisances sonores par rapport au passé. Il soulève néanmoins que le marquage n'a pas encore été effectué sur ce tronçon.

Il mentionne la plage de la Cure d'Air qui est le seul endroit proche du centre-ville depuis lequel il est possible d'accéder au lac pour la baignade. Lors de la présentation des plans de l'éventuelle construction d'une piscine couverte, deux implantations avaient été proposées dont une située près de la piscine et de cette plage. M. Beck pose deux questions :

- La Municipalité est-elle intéressée à maintenir l'accès libre et gratuit à la plage de la Cure d'Air, en particulier lors de l'élaboration de la future piscine couverte ?
- La Municipalité est-elle disposée à y apporter quelques améliorations basiques, notamment en ce qui concerne la sécurité de la baignade ?

Mme Magali ZUGER rappelle l'intervention de Mme Claudine Dind-Perrochet le 7 octobre 2009, laquelle s'interrogeait sur le patrimoine immobilier de Morges, et plus particulièrement au sujet d'une maison, propriété de la Ville de Morges, qui était en train de se vider de ses habitants, un seul étage étant encore occupé. Elle mentionnait qu'à sa connaissance la Municipalité n'avait pas voulu remettre en location les appartements libérés dans cette ancienne maison vigneronne qui, situés en pleine nature, auraient pu convenir aux nombreux étudiants qui ne trouvent pas où se loger ou aux nombreuses associations qui cherchent des locaux à Morges.

M. le Municipal Michel Grivel avait alors répondu que cette maison présentait de nombreux problèmes de vétusté et que la Municipalité ne s'était pas encore déterminée sur le futur de cette parcelle.

Dans la conclusion du rapport de gestion 2009 sur le patrimoine, les commissaires relèvent que "le dicastère du patrimoine est dans son ensemble bien géré. L'entretien d'un patrimoine est onéreux mais cela devient pire si les bâtiments ne sont pas tenus à jour, comme par exemple la maison vigneronne située à l'avenue Jean-Jacques-Cart 2. Il paraît donc opportun d'entretenir régulièrement le patrimoine".

Dans le journal La Côte du 13 mai 2011, il est mentionné qu'une association s'intéresse, entre autre, à une ancienne maison au chemin de Peyrollaz, propriété de la Ville et occupée par une seule locataire, afin d'en faire un lieu de rencontres et d'échanges pour le tissu culturel et associatif de la région.

Cette maison pourrait répondre à certains besoins de la population morgienne comme par exemple le besoin de logements ou de lieux dédiés aux associations. En outre, la maison vigneronne fait partie du patrimoine de la Ville et mériterait d'être mise en valeur.

Mme Züger pose la question suivante :

- La Municipalité a-t-elle enfin décidé d'une affectation pour cette maison et si oui quels sont ses projets ?

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO répond que dans l'attente d'avoir une décision définitive quant à l'affectation de cette maison, la Municipalité a jugé utile de ne pas laisser le rez-de-chaussée vide et désœuvré et a négocié un contrat de prêt à usage dès le 1^{er} septembre avec l'Association de logements pour les jeunes en formation.

Mme Brigitte COENDOZ rappelle que suite à la consultation des horaires CFF au printemps dernier, plus de 3'500 usagers des gares de Nyon et de Morges ont demandé par pétition aux CFF de renoncer à la suppression des arrêts des trains ICN de et pour Genève et Yverdon.

Mme Coendoz pose la question suivante :

- Qu'est-ce que la Municipalité a entrepris concernant ce projet de suppression d'arrêts des ICN en gare de Morges et peut-elle nous dire où en sont les discussions et décisions, s'il y en a eu ?

Mme la Syndique Nuria GORRITE répond que la Municipalité, avec celles des Villes d'Yverdon et de Nyon, a rendez-vous le 22 septembre 2011 avec les CFF et le Conseiller d'Etat François Marthaler. Elle salue l'esprit d'ouverture des CFF mais sait déjà qu'il ne sera pas question de renoncer à la mise en place du "Concept romandie". En effet, les CFF désirent répondre à la très forte demande en matériel roulant qu'il y a sur l'axe Genève – Lausanne. Mais il est également vrai qu'il s'agit de trouver des solutions pour la tranche de population qui doit se déplacer sur Yverdon – Neuchâtel – Bâle. C'est dans cet espoir que la Municipalité se rendra à cette table ronde.

Mme Brigitte COENDOZ remercie la Syndique de sa réponse mais remarque néanmoins qu'il y a 4 ans, les CFF ont supprimé un arrêt très apprécié des trains en direction de Berne. Pour Morges et sa région, la possibilité de prendre des trains directs est très importante, du point de vue touristique mais également économique.

M. Christian HUGONNET rappelle que deux articles de presse (24 Heures du 19 août 2011 et Journal de Morges du 26 août 2011) sont déjà parus concernant l'état de salubrité de la cour d'école du Square. Ces articles évoquent l'indécision et la confusion qui semblent régner quant aux responsables d'une telle situation.

Il n'est pas admissible de laisser une telle situation perdurer. Cette école accueille les tout petits. Leurs parents les laissent sous la responsabilité de l'école une fois dans le préau. Il est inconcevable que le jour de la rentrée, malgré l'article paru dans le Journal 24 Heures, l'on puisse trouver des débris (bouteilles, boîtes de conserves) à l'entrée de la cour, un préservatif utilisé devant la porte d'entrée, des graffitis de toutes sortes sur les murs.

M. Hugonnet demande à la Municipalité de clarifier les responsabilités en la matière et de faire en sorte que cette situation soit sous contrôle d'ici quelques jours et non pas une fois que tout le quartier sera construit. Il demande également, vu que cette cour d'école semble ouverte aux quatre vents, que la Municipalité informe le Conseil communal des mesures de surveillance mises en place, vu la responsabilité qui incombe à l'école en la matière.

Au nom de la Municipalité, **Mme la Syndique Nuria GORRITE** reconnaît que cette cour d'école, lors de la publication de ces articles, n'offrait pas des conditions de salubrité dignes d'accueillir des enfants en bas âge.

La Municipalité a procédé immédiatement au nettoyage de la cour d'école avant la rentrée scolaire. Ici ou là peuvent encore subsister quelques témoignages de ce genre de fréquentations nocturnes.

Des mesures doivent être prises immédiatement, d'autres à plus long terme et la question des responsabilités doit être réglée.

La Municipalité est locataire de ce bâtiment et contact a été pris avec le propriétaire pour trouver des solutions afin de clôturer cet espace la nuit, tout en sachant qu'une servitude de passage public et pour les véhicules d'intervention existe.

En attendant, la commune continuera de nettoyer cet espace et le bateau placé dans la cour sera repeint.

Mme Martine COSTA rappelle la question qu'elle avait posée, il y a plus d'une année, sur la possibilité de créer un accès au lac depuis le parc de Vertou

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO répond que la Municipalité a fait une étude approfondie, après discussion avec le Canton, et une solution consistant à mettre des cailloux plats en forme d'escaliers permettant d'accéder au lac avait été envisagée, ceci pour la somme de CHF 150'000.00. Cette solution n'a finalement pas été retenue car la profondeur du lac au pied de cet escalier aurait été de trois mètres, ce qui aurait posé un gros problème de sécurité.

Néanmoins, le quai Igor Strawinski doit être réaménagé et, dans le cadre de ces travaux, il serait possible d'envisager de placer de petites échelles (accessibles uniquement pour les adultes et bons nageurs) afin de permettre l'accès au lac.

M. Stéphane DEWARRAT pose deux questions à la Municipalité :

- Les informations officielles affichées aux piliers publics figurent-elles dans leur intégralité et dans les délais sur le site Internet de la commune ?
- La récente ouverture d'un commerce proposant de l'alcool à des prix attractifs en soirée est une première à Morges. Il n'y a pas d'incompatibilité avec le règlement de Police. Cela ne va-t-il pas engendrer des problèmes récurrents d'ordre public, comme cela est le cas à Yverdon ? En gare de Lausanne, une autre enseigne masque volontairement les boissons alcoolisées de même qu'à Yverdon actuellement. Y a-t-il eu discussion de la Municipalité avec l'exploitant situé, comme les autres commerces mentionnés, sur la propriété des CFF et envisage-t-elle de lui proposer une application similaire de ces nouvelles règles ?

Mme Valérie Merino de Tiedra s'adresse au Président et s'exprime en ces termes :

Vous avez gentiment dit de moi que j'ai été impériale. Votre éloge quant à lui fut royal. Pierre Marc, je suis très touchée par les mots que vous avez eus en début de séance et vous en remercie sincèrement. Le compliment que vous attendiez depuis une année arrive enfin : vous avez été très «class» ce soir, merci. Je vous souhaite une belle année présidentielle et j'espère que vous aurez beaucoup de plaisir dans l'exercice de cette fonction.

Le Président remercie Mme Merino de Tiedra pour son compliment.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 22h45.

Le président

La secrétaire

Pierre Marc Burnand

Jacqueline Botteron

[Annexe 1](#) : Communication de la Municipalité – Point de situation sur la politique de stationnement public en Ville de Morges.

[Annexe 2](#) : Projet de règlement Steven Kubler et consorts "Pour un meilleur entretien du cimetière" – Développement.